

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2015**

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Nathalie DAMIDAUX, Marcel ALGOUD, Jean-François BOUVAT.

Absents excusés : Jacques L'HUILLIER (pouvoir à Christophe MORINI).

A été nommé secrétaire de séance : Francis CHEVREUX

Approbation du procès-verbal du 23/02/2015

Approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif et compte de gestion 2014 – Budget principal et annexe Multiservice

Comptes de gestion

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014 pour le budget principal et le budget annexe Multiservices. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 566.897,31 €

Recettes 625.509,68 €

Excédent de clôture : 58.612,37 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 :

Fonctionnement 116.612,37 €

Investissement 46.340,84 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2014 :

Dépenses 613.024,00 €

Recettes 597.724,00 €

Investissement :

Dépenses 262.109,57 €

Recettes 259.913,59 €

Excédent de clôture : - 2.195,98 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du budget principal.

Budget annexe Multiservices

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Multiservice, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 6.511,58 €

Recettes 14.355,56 €

Excédent de clôture : 7.843,98 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 :

Fonctionnement 7.843,98 €

Investissement - 7.585,42 €

Restes à réaliser d'investissement à reporter en 2014 :

Dépenses 0,00 €

Recettes 0,00 €

Investissement :

Dépenses 7.610,67 €

Recettes 7.296,86 €

Excédent de clôture : - 313,81 €

Hors de la présence de Monsieur Christophe MORINI, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 du budget annexe Multiservice.

Vote du budget primitif 2015

Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif principal 2015, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 625.481,00 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 766.881,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2015.

Budget annexe Multiservices

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le budget primitif du budget annexe Multiservice 2015, qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement en dépenses et en recettes : 13.875,00 €

Section investissement en dépenses et en recettes : 15.532,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif du budget annexe Multiservice 2015.

Vote des taux des contributions directes 2015

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les propositions faites pour déterminer les taux des contributions directes pour l'année 2015.

Considérant la baisse globale des dotations de l'Etat pour l'année à venir d'environ 10% mais aussi les charges de plus en plus élevées supportées par les foyers, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer une majoration de 2% soit les taux suivants pour l'année 2015 :

Taxe d'habitation : 12,99 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,68 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,96 %

C.F.E. : 13,93 %

Voyage scolaire école Rose Jarrand 2015

Dans le cadre de son projet de voyage scolaire avec nuitées, du 07 au 12/06/2015, à Embrun pour l'ensemble des classes (maternelle-CP-CE-CM) et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accorde à l'école primaire Rose Jarrand une participation de 1.000 € euros pour le séjour soit 400 € pur la classe de maternelle et 600 € pour les classes de CP-CE-CM

Une aide d'un montant égal sera également accordée par le Département de la Drôme. Yves Baudrier précise que la participation des familles s'élève à 100 € par enfant.

Convention RASED

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Nazaire en Royans accepte d'accueillir l'équipe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (R.A.S.E.D.) de la circonscription de l'Education nationale de Romans dans les locaux intégrés au groupe scolaire. Les frais de fonctionnement ont été fixés à 1,50 €uros par enfant pour une année scolaire.

Le Maire donne lecture de la Convention aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention du RASED.

Travaux Patrimoine Religieux cimetière et horloge-cadrans église du village

Demande de subvention exceptionnelle Réserve Parlementaire 2015

(annule et remplace la délibération n°9-9 du 15/07/2014)

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des crédits répartis par la Commission des Finances du Sénat pour les travaux suivants :

Reprise de concessions dans le cimetière du village 15.070 € HT

Rénovation de l'horloge mère et de 2 cadrans de l'église du village 7.738 € HT

Montant total des travaux à réaliser : 22.808 € HT

Il propose de demander une aide la plus élevée possible calculée en fonction des critères d'attribution en vigueur soit 8.381,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Recrutement d'un agent compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour répondre à l'accroissement de la charge de travail des agents du service technique engendré par l'arrêt maternité de Mme Matty Algoud, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de recruter un agent non titulaire pour faire face à accroissement temporaire sur une période initiale de 3 mois pouvant être reconduite jusqu'au retour de Mme Matty Algoud (durée maximale de 12 mois renouvellement compris, pendant une période de 18 mois consécutifs) à compter du 01/04/2015. Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques relevant de la catégorie C à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 364, indice majoré 338. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Evolution gestion du gîte de La Renardière et du camping

Suite au déclassement de la capacité du gîte ramené à 15 places, la municipalité souhaite faire évoluer la gestion de cette structure en y intégrant la gestion du camping. Un appel à candidature va être fait pour une mise en gérance unique de ses 2 structures. Les modalités sont encore à définir mais il est souhaitable que celle-ci commence au 1^{er} mai 2015.

Mise à disposition du domaine public à l'Association « Producteurs et Artisans du Petit Marché »

Sur proposition de Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition gratuite de l'association Producteurs et Artisans du Petit Marché le parking communal du centre du village pour la période du 15/05/2015 au 15/10/2015 tous les lundis de 16h30 à 19h30 pour une activité de marché paysan.

Le premier marché est prévu pour le lundi 18 mai prochain.

Questions diverses

Parc acrobatique : L'actuel gérant du parc acrobatique souhaite vendre son activité car il ne peut plus s'en occuper.

Vogue-Feu d'artifice : Cette année le feu d'artifice est remis en place pour la vogue du village les 25-26/07.

COFOR : Marcel Algoud explique qu'une renégociation du contrat Etat-ONF-FNCOFOR est en cours.

L'Etat a voulu imposer une contribution supplémentaire que ne peuvent supporter les communes forestières. Si des efforts collectifs sont nécessaires pour redresser les finances de notre pays, ils doivent être justes et compatibles avec la situation budgétaire des collectivités, notamment dans les territoires forestiers et ruraux qui sont les plus fragiles. Il n'est pas possible de solutionner le problème de la dette de l'Etat en transférant les charges sur les collectivités, d'autant plus que l'impact économique et social pèserait inévitablement sur les habitants contribuables.

C'est dans ce contexte que le bureau de la Fédération nationale des Communes forestières s'est réuni pour déterminer des positions politiques claires et fermes, bien entendu afin de maintenir l'application du régime forestier par un opérateur unique l'ONF, mais aussi pour examiner d'autres alternatives dans l'hypothèse où les décisions politiques conduiraient à envisager un « après-ONF ».

Parc éolien : La société EOLFI a rencontré plusieurs représentants des différentes communes du plateau pour l'éventuelle mise en place d'un parc éolien. Les opinions sont différentes selon les élus rencontrés. Une réflexion est nécessaire car cela concernerait la mise en place de très grosses éoliennes qui ne semblent pas convenir à notre territoire.

P.E.D.T. : Mr Baudrier explique que la CCV l'a chargé de mettre en place un PEDT (Plan éducatif du territoire). Ce PEDT représente un premier exemple de mutualisation et concerne l'organisation du temps scolaire des 5 communes du canton. Pour pouvoir toucher les aides de l'état, chaque commune doit faire un PEDT pour 2015, d'où l'idée de cette mutualisation.

Après 2 réunions des responsables de commissions d'école de chaque commune, il a été établi un récapitulatif des rythmes scolaires de chaque commune, un bilan des personnels d'encadrement, des budgets et des activités proposées. Chaque commune a un rythme scolaire différent et gardera son propre fonctionnement l'année prochaine. Un effort a été demandé à la commune de Vassieux pour éviter de faire payer les activités périscolaires afin que tous les enfants du canton soient sur un pied d'égalité en ce qui concerne ce sujet.

Un comité de pilotage sera créé avec des élus, des employés et des représentants d'enseignants et d'intervenants.

L'espoir est, dans les années futures, d'améliorer la qualité de ces rythmes scolaires et pourquoi pas de mutualiser un jour les intervenants dans les écoles pour le temps périscolaire.

Démission de la vice-présidence du PNRV : Intervention de Yves Baudrier qui explique sa démission du poste de vice-président du Parc régional du Vercors. Il était en charge de la commission participation citoyenne, culture et éducation à l'environnement.

Après avoir envoyé l'explication de sa démission à tous les élus du Parc, de la CCV et du conseil municipal, Mr Baudrier explique qu'il ne pouvait plus tenir son rôle de vice-président au Parc uniquement pour des questions démocratiques.

En effet, il estime que le Parc est un formidable atout pour le territoire, mais être vice-président, c'est d'abord participer à l'orientation politique de cette institution et prendre des décisions après débats et discussions, voire confrontations.

Hélas, rien de tout cela après huit mois de nomination. Ne voulant pas d'un rôle de vice-président uniquement pour entériner des décisions prises seulement par une direction et une présidence, la politique du Parc étant semble t'il décidée pour les années à venir, Monsieur Baudrier, après avoir envoyé de multiples avertissements et courriers a préféré quitter ses responsabilités au sein de cette institution.

L'impression aussi d'être pris en otage entre la réalisation de la maison de la biodiversité et l'acceptation des décisions prises par la Direction et la Présidence, devenait insupportable.

Cette décision s'est faite avec regret mais avec l'espoir qu'un jour ce fonctionnement change et s'améliore.

C.C.V. : Francis Chevreux fait un point sur 2 arrêts maladie d'agents de la CCV et sur le recrutement d'un agent technique pour une année en remplacement de Julien Allier qui lui-même était en remplacement de Marc Perelli en disponibilité.

Il informe également qu'un nouveau camion a été acheté. La CCV se voit économiser 7.000 € (dus à des pénalités de retard à l'encontre du fournisseur) car les délais de livraisons ont été supérieurs à ceux annoncés.

Séance terminée à 22h55.

Prochaine séance fixée au lundi 04/05/2015 à 20h00.